

## POURQUOI TRIER ?

Trier permet de :

. Préserver l'environnement : en recyclant, nous **préservons les ressources naturelles** de la planète.

. Contribuer à la **maîtrise des coûts** d'élimination des déchets par le choix de filières de traitement et de valorisation adaptées.

"**Jeter utile**" en apportant ses déchets à la déchetterie, **c'est accomplir un geste citoyen pour l'environnement.**

## LE RÔLE DE LA DECHETTERIE

La déchetterie est un lieu clos et gardienné, où l'on peut déposer toutes sortes de déchets pendant des horaires d'ouverture définis.

Des bennes et conteneurs spécifiques sont mis à la disposition des usagers afin de faciliter le dépôt de leurs déchets, en respectant des consignes de tri précises.

Les déchets sont ensuite triés et orientés vers les filières les plus adaptées à leur traitement, recyclage ou valorisation énergétique.

## LES DECHETTERIES DE L'AGGLOMERATION DE POITIERS

**Saint-Nicolas**  
Route de Parthenay  
86440 MIGNÉ-AUXANCES  
05 49 88 68 83

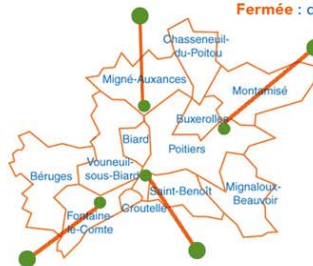
**Ouverte** : du mardi au dimanche, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

**Fermée** : lundi

**Saint-Eloi**  
Rue Edouard Branly  
86000 POITIERS  
05 49 42 82 70

**Ouverte** : du lundi au samedi, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

**Fermée** : dimanche



**Fontaine le Comte**  
Route des Béruges  
86240 FONTAINE-LE-COMTE  
05 49 59 08 52

**Ouverte** : le lundi de 13h30 à 18h30 ;  
le mercredi et samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 ;  
le dimanche de 9h30 à 12h30

**Fermée** : mardi, jeudi, vendredi

**Bois d'Amour**  
Rue de la Garenne  
86000 POITIERS  
05 49 55 16 48

**Ouverte** : du mardi au samedi,  
de 9h30 à 12h30  
et de 13h30 à 18h30

**Fermée** : dimanche, lundi

Tél. 05.49.52.37.98  
Internet : [agglo-poitiers.fr](http://agglo-poitiers.fr)

## GUIDE PRATIQUE

Ayez  
le réflexe  
déchetterie  
Votre geste compte

## Catégories de déchets



GRAVATS / INERTES



DÉCHETS VERTS



PAPIERS



CARTONS



BOIS



TOUT VENANT



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ÉLECTRONIQUES



MÉTAUX



DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES



HUILES DE VIDANGE



BOUCHONS



TEXTILES



CARTOUCHES ENCRE



AMIANTE / CIMENT



BATTERIES



PILES ET ACCUMULATEURS

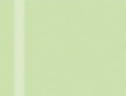
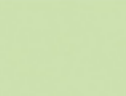


INCINÉRABLE

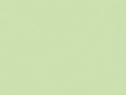
## Les déchets acceptés

L'opération "bouchons d'amour" a lieu dans les déchetteries

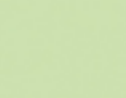
Saint-Eloi



Bois d'Amour



Fontaine-le-Comte



Saint-Nicolas



Vouneuil-sous-Biard



Avenue Camille Hablizig - 86580 VOUNEUIL SOUS BIARD - 05 49 36 35 28 - **Ouverte** : le mercredi et samedi, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 - **Fermée** : lundi, mardi, jeudi, vendredi, dimanche. *Seuls les habitants de cette commune sont autorisés à déposer leurs déchets verts et encombrants ménagers sur cette déchetterie*

### Le devenir des déchets

VALORISATION EN SOUS COUCHES ROUTIÈRES

COMPOSTAGE

PAPÈTERIE

CARTONNERIE

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE OU RECYCLAGE

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

RECYCLAGE

MÉTALLURGIE

DÉPOLLUTION RECYCLAGE

RECYCLAGE

PLASTURGIE

RECYCLAGE

RECYCLAGE

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE

DÉPOLLUTION RECYCLAGE

DÉPOLLUTION RECYCLAGE

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

## Les déchets refusés

- Cadavres d'animaux
- Déchets anatomiques ou infectieux issus des activités de soins
- Déchets des collectivités
- Déchets des professionnels (sauf à Saint-Nicolas)
- Déchets putrescibles (autres que végétaux)
- Déchets radioactifs
- Éléments entiers de camion ou voiture
- Graisses et boues de station d'épuration
- Huiles alimentaires ou de vidange si leur volume est supérieur à 10 litres

- Lisiers et fumiers
  - Ordures ménagères
  - Pneumatiques
  - Produits chimiques d'usage industriel
  - Produits chimiques d'usage agricole et tout emballage les ayant contenus (produits phytosanitaires)
  - Reste de nettoyage de fosse septique
- Il est interdit de déposer les déchets devant la grille des déchetteries ou sur la voie publique.**

## Les conditions d'accès

**Nouveauté 2010 : l'accès GRATUIT est exclusivement réservé aux particuliers des communes de l'Agglomération de Poitiers.**

L'accès aux déchetteries est limité **aux détenteurs de la carte individuelle d'accès**, à retirer en déchetterie, sur présentation d'une copie de justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et de la carte grise du (des) véhicule(s) de l'utilisateur.

Le volume de déchets est limité à 2 m<sup>3</sup> par jour pour chaque usager, sauf déblais ou gravats (1 m<sup>3</sup>).

**Les déchets des professionnels sont uniquement acceptés à la déchetterie de Saint-Nicolas**, dans la limite de 1 tonne par jour et par entité commerciale et sont soumis au paiement d'une redevance.

Tout usager doit **se présenter au plus tard 15 minutes avant l'heure de fermeture** de la déchetterie et doit respecter les consignes de tri et les gardiens.

**Types de véhicules admis** : véhicules légers de tourisme (avec ou sans attelage), camionnettes et fourgons (non attelés) de largeur carrossable inférieure ou égale à **2,25 mètres**, de longueur maximale autorisée de **7,5 mètres** afin d'assurer une meilleure circulation et sécurité sur le site, et de **PTAC maxi de 3,5 tonnes**. Lors du déchargement, les moteurs des véhicules doivent être arrêtés.

Le stationnement des véhicules des usagers n'est autorisé que sur le quai surélevé et pour le déversement des déchets dans les conteneurs.

Les usagers devront quitter cette plate-forme dès le déchargement terminé afin d'éviter tout encombrement sur le site.

Les enfants sont interdits sur le site ou doivent rester dans les véhicules. Tout accès aux bennes et toute récupération sont strictement interdits.